

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 100 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET  
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

### **OBJET : TEPCV – Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France. Audits énergétiques.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil communautaire la démarche initiée par l'intercommunalité suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de devenir un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Cette démarche pour laquelle l'intercommunalité a été déclarée lauréate se traduit par différentes actions visant à économiser l'énergie ou à réduire la consommation énergétique.

Monsieur le Président rappelle l'action initiée sur le volet éclairage public mais également sur le volet habitat en vue de réduire la consommation énergétique des communes et des habitants du territoire.

L'opération de thermographie aérienne réalisée en fin d'année dernière a permis de mettre en évidence pour les habitants du territoire la réalité de l'isolation de leur habitation.

Monsieur le Président présente ensuite l'action d'audits énergétiques des habitations de particuliers qui permettra d'identifier et de hiérarchiser les travaux d'isolation à réaliser en vue d'initier la réduction de la consommation énergétique des ménages.

Monsieur le Président précise que cette opération, confiée au cabinet INAHRI, est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Régional des Hauts de France.

Monsieur le Président détaille le plan de financement de cette opération qui se décline de la façon suivante :

Dépenses	Recettes	
<b>150 audits énergétiques pour les propriétaires occupants du territoire</b>	Région Hauts de France	24 300 €
	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (fonds TEPCV)	40 500 €
	CC du Sud-Artois	32 400 €
	Particuliers	24 300 €
<b>121 500 € TTC</b>		<b>121 500 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de financement de l'opération d'audits énergétiques réalisés pour le compte des particuliers du territoire,
- de solliciter l'aide financière de la Région des Hauts de France dans le cadre de l'opération de massification de rénovation du patrimoine bâti des particuliers,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'Intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 21 septembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 septembre 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.  
2016-100 - 21/09/2016  
TEPCV – Demande de Subvention  
Région Hauts de France – Audits énergétiques



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Reçu le : 24 OCT. 2016